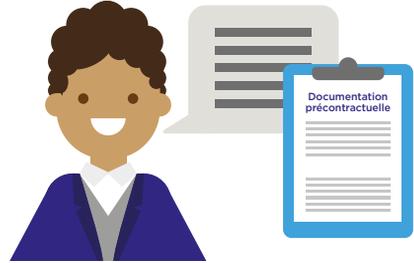


1 COMMENT SE PASSE L'OUVERTURE D'UNE ASSURANCE VIE ?

Vous pouvez souscrire une assurance vie notamment auprès de banquiers, d'assureurs, de mutuelles, en agence ou sur internet.

► Pour ouvrir un contrat d'assurance vie, il vous faudra verser une première somme. Un montant minimum est nécessaire, souvent de quelques dizaines d'euros.

► Vous pourrez ensuite continuer à verser de l'argent sur votre assurance vie quand vous le souhaitez, ou également prévoir des versements réguliers, tous les mois par exemple.



► Sachez qu'avant toute souscription d'un contrat d'assurance vie, une **documentation précontractuelle** doit obligatoirement vous être remise par votre assureur ou votre banquier. Elle vous permettra de prendre connaissance des principales caractéristiques du contrat que vous vous apprêtez à souscrire. Il est important de la lire et de la comprendre.

► Votre interlocuteur a l'obligation de vous conseiller dans votre meilleur intérêt, ce qui permettra d'adapter le contrat à votre situation, vos besoins, vos objectifs et vos contraintes.

BON RÉFLEXE

Avant d'ouvrir un contrat d'assurance vie, vérifiez notamment le montant minimum nécessaire pour le premier versement, ainsi que le niveau de frais prélevés. Regardez également si une proportion minimum d'unités de compte est exigée, et assurez-vous que cela vous convient.

BON À SAVOIR : Votre interlocuteur vous demandera entre autres de justifier votre identité et d'indiquer d'où provient l'argent que vous versez sur votre assurance vie (salaire, héritage, etc.). En effet, les pouvoirs publics l'imposent dans une démarche de lutte contre les activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.